REPUBLIQUE DU BENIN PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 93-254 du 05 Novembre 1993 portant nomination à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre du Mérite Social du Bénin du Révérend Père Maurice PRAT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN.

- VU la Loi nº 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU la Loi nº 87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU le Décret n° 93-199 du 8 Septembre 1993 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU la lettre nº 1505/PR/CAB/DC/SA du 14 Octobre 1993 ;
- SUR proposition du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre National du Rémin ; Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article ler. - Est nommé à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre du Mérite Social du Bérin au grade de Chevalier pour prendre rang du 17 Octobre 1993, le Révérend Père Maurice PRAT, Curé de la Paroisse de la Commune rurale de Hêkanmè, Sous-Préfecture de ZE; en reconnaissance du rôle appréciable qu'il a personnellement joué dans la réalisation de plusieurs oeuvres sociales au Bénin.

Article 2.- Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 05 Novembre 1993

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Grand Maître de l'Ordre National du Bénin

- Streets

Nicéphore D. SOGLO

Set entropy does to a set of age of age

Le Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim,

In the more in Judge with the strumming the first

Home

Grégoire-Gilbert GBENOU

The second of th

PR 6 - AN 4 - MINISTERES 19 - GCONB 10 - CS 2 - SGG 4 - MESGP 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAM-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - INTERESSE 1 - JO 1.

Il la Lot de 67-elo e 2º beparato 1987 pertant consider du Merita social;

and amounted and new teachers. As any amount access to the parties of the contract of the parties of the contract of the contr

Sulf propositive an excellent as I requist que, brene militar de l'Embre Silvini in Massa